

# Gestion du temps et inscription pour prendre la parole pendant les séances de la 344<sup>e</sup> session du Conseil d'administration

## ► Gestion du temps

Conformément au paragraphe 20 des *Dispositions et règles de procédure spéciales applicables aux sessions hybrides du Conseil d'administration du BIT*<sup>1</sup>, les tableaux ci-dessous contiennent les propositions pour la durée approximative de la discussion de chaque question et les temps de parole respectifs des intervenants. Ces modalités ont été établies en consultation avec le Groupe de sélection tripartite et doivent être confirmées par le bureau du Conseil d'administration.

### ► Temps imparti pour la discussion par question à l'ordre du jour (en minutes)

Séance	Question (ou groupe de questions)	Temps imparti
1	Séance privée – audience des candidats et candidates	
2	Séance publique d'ouverture	30
2	PFA/1 – (Rapport d'exécution)	120
2	PFA/3 – (Excédent du Fonds de roulement 2020-21)	60
2	PFA/10 – (Déclaration syndicat du personnel)	15
3	PFA/5 – (Stratégie connaissances et innovation)	90
3	INS/8 – (Suivi discussion CIT sur inégalités)	90
3	INS/16/1 – (Rapport réunion d'experts inspection du travail)	60
4	INS/6 – (SST en tant que principe et droit fondamental au travail)	120
4	INS/3/1 – (Agenda CIT)	120
5	INS/5 – (Renforcement du système de contrôle)	120
5	LILS/3 – (Évaluation du groupe de travail tripartite du MEN)	60
5	LILS/4 – (CEACR)	60
6	INS/4 – (Rapports annuels Déclaration 1998)	90
6	POL/1 – (Protection sociale travailleurs migrants)	90
6	POL/2 – (V <sup>e</sup> conférence pour élimination travail des enfants)	60
7	INS/12 – (Myanmar)	60
7	INS/13 – (Bangladesh)	90 (dont 10 minutes pour le gouvernement concerné)
7	INS/14 – (Venezuela)	90 (dont 10 minutes pour le gouvernement concerné)

<sup>1</sup> GB.344/INS/2, Annexe A, sous réserve de son approbation par correspondance.

Séance	Question (ou groupe de questions)	Temps imparti
8	INS/10 – (Plan d'action OIT égalité hommes-femmes)	60
8	INS/9 – (Rapport TWGD)	60
8	INS/19 (Ukraine)	120
9	INS/15 – (Rapports CLS)	60 (30minutes pour les présentations par les membres du bureau du CLS – 30 minutes pour la discussion et l'adoption)
9	INS/3/2 – (Modalités d'organisation 110 <sup>e</sup> CIT)	75
9	INS/7 – (Rapport du Forum mondial)	75
9	Séance privée (Cas art. 24)	30
10	Adoption de : -INS/16/2 (Documents pour information) -PFA/6 (Barème de contributions) -PFA/12/2 (Composition du Tribunal)	Selon les besoins
10	Reprise des discussions	Selon les besoins
11	Séance privée – (Élection et nomination du Directeur général)	
12	Reprise des discussions	Selon les besoins

## ► Temps de parole (en minutes)

Durée total de la discussion de la question	Porte-parole du Groupe des employeurs	Porte-parole du groupe des travailleurs	Groupes régionaux	Gouvernements à titre individuel	Estimation du temps disponible pour la gestion des interventions, les réponses du Bureau et la conclusion *
60	7	7	4	2	16
75	8	8	5	2	24
90	10	10	5	3	30
120	15	15	7	4	35

\* Sur la base d'une moyenne de 5 prises de parole par les groupes et 5 à titre individuel.

## ► Inscription pour prendre la parole

Les membres du Conseil d'administration peuvent s'inscrire pour prendre la parole sur l'une des questions listées plus haut par courriel à l'adresse [governingbody@ilo.org](mailto:governingbody@ilo.org), en indiquant le nom de l'orateur et le pays ou groupe régional qu'ils représentent. L'inscription peut se faire à tout moment, mais au plus tard une heure avant le début de la séance à laquelle est prévue la discussion de la question de l'ordre du jour concernée (voir le [programme et plan indicatif des travaux](#)). Si, néanmoins, vous avez besoin de demander à prendre la parole après le début de la séance du Conseil d'administration, vous pouvez utiliser la fonction "lever la main" de Zoom ou en faire la demande en envoyant un message au Greffier du Conseil d'administration par le "chat", en indiquant la question sur laquelle vous voulez parler ou s'il s'agit d'une motion d'ordre ou d'un droit de réponse.

Pendant la rédaction de votre déclaration, veuillez observer la limite de temps pertinente. En parlant à une vitesse normale, une minute correspond à 150 mots. Prière de ne pas oublier

d'envoyer votre discours à [interpreterspeeches@ilo.org](mailto:interpreterspeeches@ilo.org), ce qui contribuera considérablement à avoir une interprétation fidèle de votre intervention dans les six autres langues.